

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 7 octobre 2019, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2019-10-339 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 4 octobre 2019;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Développement domiciliaire Desharnais/Autorisation de signatures pour l'acte de servitude;

Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019 :

2019-10-340 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Madame Johanne Therrien du *CLD de Victoriaville et sa région* présente les services de l'organisme et les projets réalisés à Warwick.

TRÉSORERIE :

2019-10-341 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de septembre 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2019-10-342 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 89 058,29 \$ (dépôt direct des salaires) et 445 945,92 \$ pour le mois de septembre 2019 pour le fonds d'administration général et le compte à payer du mois d'octobre 2019 au montant de 10 249,06 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – SEPTEMBRE 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 septembre 2019.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE – SEPTEMBRE 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 septembre 2019.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME PÉPINETTE INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/16 soumise par monsieur Jean-François Pépin, actionnaire de la *Ferme Pépinette inc.* concernant l'immeuble situé au 102A, rang 4 Est (lot 4 904 996 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 10 septembre 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 septembre 2019;

2019-10-343 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/16 concernant la propriété de la *Ferme Pépinette inc.* soit acceptée afin de permettre la construction d'une chambre électrique et d'une pouponnière rattachées à la ferme avec une marge de recul avant de 2,74 mètres comparativement aux 15 mètres requis aux dispositions de l'article 5.3.2 a) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME GUYLAINE CANTIN ET MONSIEUR MARIO BLAKE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/17 soumise par madame Guylaine Cantin et monsieur Mario Blake concernant l'immeuble situé au 8, boulevard Royer (lot 4 906 998 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 10 septembre 2019 informant le conseil que la demande devrait être refusée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 septembre 2019;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME GUYLAINE CANTIN ET MONSIEUR MARIO BLAKE : (SUITE)

2019-10-344 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/17 concernant la propriété de madame Guylaine Cantin et de monsieur Mario Blake soit refusée et celle-ci visait à permettre la construction d'un abri d'auto avec une superficie de 22,31 m² portant la superficie du bâtiment accessoire à 86,66 m² et avec une marge de recul avant de 3,27 mètres contrairement aux dispositions des articles 7.2.3 a) et 5.3.2. f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 154, RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble, la Ville de Warwick, a déposé une demande d'autorisation afin de permettre divers travaux de construction, tels que le changement du revêtement extérieur en Maibec et en fibrociment de la façade avant, peindre les murs latéraux et arrière de la même couleur que la façade avant, le changement des portes et fenêtres (12), ragrafer et centrer la couverture de l'entrée et la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte au 154, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 4 906 372;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 10 septembre 2019;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2019-10-345 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise divers travaux de construction, tels que le changement du revêtement extérieur en Maibec et en fibrociment de la façade avant, peindre les murs latéraux et arrière de la même couleur que la façade avant, le changement des portes et fenêtres (12), ragrafer et centrer la couverture de l'entrée et la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2019-09-52CCU du 10 septembre 2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 203, RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble, madame Évelyne Dumas et monsieur Pascal Lavoie, ont déposé une demande d'autorisation afin de permettre divers travaux de construction, tels que le rafraîchissement de la peinture extérieure du bâtiment principal de couleur blanche et la modification des colonnes avant au 203, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 4 906 051;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 10 septembre 2019;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE
SITUÉ AU 76, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE : (SUITE)**

Ont voté contre : Messieurs Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

En faveur : 5 Contre : 2

EN CONSÉQUENCE de ces résultats, la proposition plus haut relatée est acceptée.
Adoptée.

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/
DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME CLAUDETTE DE SERRES ET MONSIEUR
JEAN BEAUCHESNE POUR LE 18, RANG 5 :**

CONSIDÉRANT QUE madame Claudette De Serres et monsieur Jean Beauchesne s'adressent à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence faisant partie du lot 4 905 729;

CONSIDÉRANT QUE la résidence semble avoir un droit acquis puisqu'elle était existante sur le lot 4 905 729 à la date où les dispositions de la Loi sont devenues applicables;

CONSIDÉRANT QUE la résidence sur le lot 4 905 729 a été incendiée le 9 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick, un usage dérogoire protégé par des droits acquis doit cesser définitivement s'il a été abandonné, a cessé, a été interrompu pour une période de douze (12) mois depuis sa cessation, son abandon ou interruption;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 905 728 appartient également aux propriétaires et qu'un garage résidentiel est déjà construit sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent déplacer leur droit acquis résidentiel sur le lot 4 905 728 en abandonnant leur droit résidentiel sur le lot 4 905 729 au profit de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent convertir leur garage en résidence plutôt que de reconstruire sur le lot 4 905 729;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. Le site retenu n'est pas cultivé, il représente un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;
2. Le projet soumis n'imposera pas plus de contrainte au niveau des distances séparatrices qu'envers les établissements de production animale et pour l'épandage des fumiers et lisiers;
3. Le lot 4 905 728 était déjà utilisé pour un garage résidentiel. Un refus pour les demandeurs laisserait un court délai pour reconstruire sur le lot 4 905 729 considérant qu'aucun permis de construction ne pourra être délivré après le 9 février 2020;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/
DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME CLAUDETTE DE SERRES ET MONSIEUR
JEAN BEAUCHESNE POUR LE 18, RANG 5 : (SUITE)**

2019-10-348 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/
DEMANDE D'AUTORISATION DE CARRIÈRE PCM INC. POUR LE 125, RANG DES
BUTTES :**

CONSIDÉRANT QUE *Carrière PCM inc.* s'adresse à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une carrière, avec un emplacement d'une superficie approximative de 9,76 hectares, faisant partie du lot 4 904 848;

CONSIDÉRANT QUE *Carrière PCM inc.* désire obtenir le renouvellement d'une autorisation accordée dans la décision numéro 408679;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation est sollicitée pour une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. Le site n'est pas cultivé, il représente un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;
2. Le projet soumis n'imposera pas plus de contrainte au niveau des distances séparatrices qu'envers les établissements de production animale et pour l'épandage des fumiers et lisiers;

2019-10-349 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

**INFO-EXCAVATION/AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE
POUR LES DEMANDES DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES
SOUTERRAINES :**

2019-10-350 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer l'entente de service pour et au nom de la Ville de Warwick afin de devenir membre d'*Info-Excavation* selon les tarifs identifiés dans la grille tarifaire prévue à l'annexe B de ladite entente.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2019-10-351 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement de zonage numéro 291-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019;

QUE le présent projet de règlement numéro 291-2019 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin d'autoriser un salon de toilettage dans la zone C-7 et d'agrandir la zone d'extraction E-5 à même la zone agricole A-6;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 novembre 2019, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

POSTES CANADA/IMPLANTATION DE NOUVELLES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES DANS LES SECTEURS BLAIS-DESFOSSÉS ET GERMAIN-PICARD :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick estime que plusieurs boîtes aux lettres situées dans les secteurs Blais-Desfossés et Germain-Picard ne sont pas sécuritaires et ne respectent pas les règles d'installation occasionnant ainsi des problèmes de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite que les boîtes aux lettres en bordure du chemin soient remplacées par des boîtes postales communautaires;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec *Postes Canada*, l'emplacement proposé serait au coin de la rue du Cimetière et des rues Picard et Germain;

2019-10-352 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande à *Postes Canada* d'installer les nouvelles boîtes postales communautaires pour les résidences des secteurs Blais-Desfossés et Germain-Picard, le tout selon les plans préparés par la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

CAIN LAMARRE SENCRL/OFFRE DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2020 :

2019-10-353 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Cain Lamarre SENCRL* de Sherbrooke à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation selon les termes de l'offre du 28 août 2019 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

QUE la Ville de Warwick mandate le cabinet *Cain Lamarre SENCRL* pour procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de services du 28 août 2019;

QUE la firme *Cain Lamarre SENCRL* soit mandatée pour représenter la Ville de Warwick à la cour municipale de Victoriaville.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2020 :

2019-10-354 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec la *Société protectrice des animaux d'Arthabaska* pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le Règlement numéro 114-2008 concernant les animaux et ses amendements;

QUE ce conseil approuve ladite entente qui sera effective du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, et en autorise le paiement, le tout pour un service complet au montant de 2,08 \$ par citoyen;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

CLUB DE GOLF CANTON DE WARWICK/PARTENAIRES PHILANTROPIQUES :

CONSIDÉRANT QUE le *Club de golf Canton de Warwick* sollicite divers partenaires privés intéressés à s'impliquer sur une base philanthropique;

CONSIDÉRANT QUE la Loi permet à la Ville d'émettre des reçus de charité pour fins d'impôt aux partenaires afin qu'ils puissent bénéficier d'avantages fiscaux liés à leur action caritative;

2019-10-355 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'émettre des reçus d'un montant minimal de 1 000 \$ pour les sommes qui seront versées au *Club de golf Canton de Warwick*;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soient autorisées à émettre lesdits reçus pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE/CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Warwick reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

2019-10-356 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE/CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) : (SUITE)

Fonctions	Noms
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Lise Lemieux
Coordonnateur municipal substitut de la sécurité civile	Jacqueline Vallée
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Karine Larose
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Marie-Ève Leblanc
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Catherine Marcotte
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Patricia Normand
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Mathieu Grenier
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Guillaume Morin
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Kelly Bouchard
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Charles-Antoine Leclerc
Responsable de la mission <i>Transport et Services techniques</i>	Sylvain Martel
Responsable substitut de la mission <i>Transport et Services techniques</i>	Véronique Sauvageau
Responsable <i>Maintien de la paix et de l'ordre et de la Sécurité publique</i>	Capitaine Cédric Brunelle
Responsable substitut <i>Maintien de la paix et de l'ordre et de la Sécurité publique</i>	Sergent Patrick Côté

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée.

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE/NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Warwick reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Warwick désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE/NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

2019-10-357 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Lise Lemieux soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE cette responsable soit mandatée afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et les ressources nécessaires soient mis à la disposition de cette responsable pour qu'elle puisse mener à bien ses mandats;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée.

FIMEAU/PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DES RUES SAINT-MÉDARD, NOTRE-DAME ET SAINTE-JEANNE-D'ARC :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

2019-10-358 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

FIMEAU/PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DES RUES SAINT-MÉDARD, NOTRE-DAME ET SAINTE-JEANNE-D'ARC : (SUITE)

QUE la Ville confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée.

PRO DÉVELOPPEMENT INC./MANDAT NOTAIRE POUR LA CESSION DE LA RUE LOUIS-PAYER :

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole d'entente signé avec monsieur Daniel Turcotte de *Pro Développement inc.*, la Ville s'est engagée à acquérir l'assiette de rue identifiée comme étant le lot 5 894 589 du cadastre du Québec ainsi que les infrastructures qui y ont été enfouies;

CONSIDÉRANT QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2019-10-359 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'étude de notaires, *Lévesque, Jutras, Pelletier, Bergeron et Gingras* de Victoriaville soit mandatée pour préparer l'acte notarié selon les conditions prévues au protocole d'entente signé le 23 mars 2016 avec le représentant de *Pro Développement inc.* pour la cession de l'assiette de la rue Louis-Payer, étant le lot 5 894 589 du cadastre du Québec;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

GROUPE GÉOS INC./MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET DE L'USINE D'EAU POTABLE :

2019-10-360 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate le *Groupe GÉOS inc.* de Drummondville pour la préparation d'une étude géotechnique complémentaire relativement à l'implantation de la nouvelle usine de production d'eau potable et en autorise le paiement au montant de 9 150 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 13 septembre 2019 signée par monsieur Gabriel Joubert-Guérin, ingénieur et chargé de projets.

Adoptée.

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ/REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES 2020 :

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permettent à la Ville de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet l'achat de matériel ou de matériaux;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ/REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES 2020 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré propose à la Ville de Warwick de procéder, en son nom, à un achat regroupé de produits chimiques nécessaires aux opérations de traitement des eaux de surface et souterraines;

2019-10-361 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Warwick mandate la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour procéder, en son nom, à l'achat regroupé des produits chimiques suivants pour le traitement des eaux de surface et souterraines pour l'année 2020 :

Produit	Quantité	Unité de mesure
Hypochlorite de sodium	12 000 litres	Vrac
Chlorure ferrique	50 000 litres	Vrac liquide

QUE dans le cadre de cet appel d'offres regroupé, la politique de gestion contractuelle de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré soit appliquée;

QUE la Ville de Warwick s'engage, si la Régie d'Aqueduc de Grand Pré adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

Adoptée.

MONSIEUR SYLVAIN MARTEL/FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de douze (12) mois de monsieur Sylvain Martel, directeur des travaux publics est complétée;

2019-10-362 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination de monsieur Sylvain Martel au poste cadre de directeur des travaux publics sur une base permanente, selon les conditions de travail et salariales contenues dans la politique de gestion du personnel cadre en vigueur, son salaire étant situé dans la classe « B », échelon 6 à compter du 4 novembre 2019.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PANNEAUX DE SIGNALISATION INTERSECTION DE LA ROUTE 116 ET DE LA RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE :

2019-10-363 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande au ministère des Transports l'autorisation d'installer les panneaux de noms de rues sous les feux de signalisation situés à l'intersection de la route 116 et des rues de l'Hôtel-de-Ville et Gauthier.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/FORMATION PROGRAMME OFFICIER NON URBAIN DES LIEUTENANTS ÉLIGIBLES :

2019-10-364 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation à *SAE Centre-du-Québec (service aux entreprises)* dans le cadre du programme *officier non urbain (ONU)* au montant de 4 400 \$ plus les taxes applicables pour deux (2) lieutenants éligibles (Érick Prévost et Tommy Marchand) à la caserne 22 de Warwick du 5 octobre au 15 décembre 2019;

QUE le tarif horaire des pompiers est établi selon le salaire minimum en vigueur et le remboursement des frais de repas, le tout conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL (SSI DE WARWICK) :

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme opérateur d'autopompe, vingt-quatre (24) pompiers pour la formation de mise à niveau pour les véhicules électriques et quatre (4) pompiers pour les sections 2 et 3 de la formation pompier 1 au cours de la prochaine année, suite à des départs et pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la *MRC d'Arthabaska* en conformité avec l'article 6 du Programme;

2019-10-365 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la *MRC d'Arthabaska*.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

VILLE DE VICTORIAVILLE/ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES RELATIVEMENT À L'ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES POUR LA PROTECTION INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Victoriaville et de Warwick désirent se prévaloir des dispositions pertinentes de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente entente est de permettre aux parties à l'entente de prêter ou de recevoir assistance pour toute intervention impliquant le service incendie des deux (2) parties aux conditions prévues à la présente;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente n'a pas pour effet de restreindre le droit des municipalités locales de conclure des ententes particulières avec des municipalités, notamment celles prévues au schéma de couverture de risques de la *MRC d'Arthabaska*;

2019-10-366 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve l'entente d'une durée de trois (3) ans, renouvelable par périodes successives de trois (3) ans, à intervenir avec la Ville de Victoriaville, établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie et s'engage à payer les coûts selon les contributions financières établies dans le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC/PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN SÉCURITÉ CIVILE POUR LES MUNICIPALITÉS VOLET 3 :

2019-10-367 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière à l'*Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec* au montant de 53 287,50 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 53 287,50 \$ pour un projet qui totalise un investissement global de 106 575 \$ en sécurité civile;

QUE la Ville autorise madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements, annexes et engagements qu'il contient sont exacts;

QUE la Ville atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC/PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN SÉCURITÉ CIVILE POUR LES MUNICIPALITÉS VOLET 3 : (SUITE)

QUE la Ville s'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois (3) ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

NOMINATION/COMITÉ DE SUIVI MADA ET POLITIQUE FAMILIALE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée par résolution le 5 septembre 2017 à renouveler sa politique des aînés (MADA) et sa politique familiale municipale (PFM);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens, de la conseillère madame Noëlla Comtois et du conseiller monsieur Étienne Bergeron à titre de représentants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Warwick désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté sa résolution numéro 2019-04-127 en vertu de laquelle il a adopté sa politique de la famille et des aînés ainsi que son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de désigner les membres de ce comité;

2019-10-368

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Warwick crée un comité du suivi qui aura pour mandat de s'assurer de la réalisation du plan d'action des politiques Municipalité amies des aînés et familiale selon l'échéancier prévu, et que les personnes suivantes soient reconnues comme membres de ce comité :

- Noëlla Comtois, conseillère municipale, responsable des dossiers aînés;
- Étienne Bergeron, conseiller municipal, responsable des dossiers familles et loisirs;
- Geneviève Demers, représentante de la *MRC d'Arthabaska*;
- Murielle Ruël, représentante de la *Villa du Parc*;
- Katia Houle, représentante de la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril;
- Florence C. Bouchard, représentante de la *Maison des Jeunes La Destination 12-17*;
- Jean-Yves Desrochers, représentant de la *FADOQ de Warwick*;
- Josée Hamel, directrice des écoles intégrées Saint-Médard et Sainte-Marie;
- Catherine Marcotte (Joliane Delisle par intérim), coordonnatrice de la politique.

Toutes sous la présidence de la répondante des questions familles et aînés, madame Noëlla Comtois.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE/PROCLAMATION CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE :

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

2019-10-369 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal proclame la Ville de Warwick « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

Adoptée.

CLUB LIONS DE WARWICK/INVITATION À LEUR 50^E ANNIVERSAIRE :

2019-10-370 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une table complète au montant de 640 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu pour la soirée bénéfique du *Club Lions de Warwick* qui aura lieu le 16 octobre 2019 à la Salle du Canton.

Adoptée.

ASSOCIATION MARIE-REINE/INVITATION AU BRUNCH ANNUEL :

2019-10-371 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 15 \$ à l'*Association Marie-Reine de Warwick* concernant l'achat d'un billet pour le brunch annuel du dimanche 20 octobre 2019 à la Salle du Canton.

Adoptée.

L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'AÎNÉS/INVITATION À PARTICIPER À LA JOURNÉE RÉGIONALE SUR LA PROCHE AIDANCE :

2019-10-372 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'AÎNÉS/INVITATION À PARTICIPER À LA JOURNÉE RÉGIONALE SUR LA PROCHE AIDANCE : (SUITE)

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois soit autorisée à participer à la journée régionale sur la prochaine aideance qui se tiendra le 21 novembre 2019 à Victoriaville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 20 \$ au *Carrefour de soutien aux aidants du Centre-du-Québec* et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2019-10-373 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 2 septembre au 4 octobre 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 290-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2018 SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE WARWICK :

2019-10-374 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un nouveau règlement modifiant le Règlement numéro 242-2018 sur la mise en oeuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Warwick.

Étienne Bergeron

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2019-10-375 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un nouveau règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Noëlla Comtois

AFFAIRES NOUVELLES :

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DESHARNAIS/AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ACTE DE SERVITUDE :

2019-10-376 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

AFFAIRES NOUVELLES : (SUITE)

**DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DESHARNAIS/AUTORISATION DE SIGNATURES
POUR L'ACTE DE SERVITUDE : (SUITE)**

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer l'acte de servitude en faveur du lot 4 907 207 pour la conduite pluviale reliant le développement domiciliaire Desharnais pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Madame Véronique Leblanc, agricultrice fait part de ses commentaires pour l'obtention d'un taux réduit sur le prochain compte de taxes municipales. Elle mentionne que l'agriculture a un grand impact sur l'économie et précise que l'implication agricole au niveau de la taxation sur le budget municipal devrait varier entre 19 % et 21 %.

Madame Sylvia Mariani pose des questions sur la réglementation de zonage.

Madame Céline Faucher fait part de son insatisfaction quant à la gestion de sa plainte concernant l'entretien du terrain de son voisin, soit *Les Constructions C.G. Bissonnette inc.*

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2019-10-377 À vingt heures quarante-trois, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*